

Séance du 9 mai 2016

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 9 mai 2016 à 20h00.

Sont présents : Mme Jocelyne Bouchard
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2016-05-052 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de M. Richard Mireault, appuyée par M. Jacques Martin.

2016-05-053 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2016-05-054 Adoption des procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance du 11 avril dernier soit approuvé, tel que rédigé, sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

Communications du conseil

Arrivée de Mme Champigny

Mme Manon Champigny prend place à la table du conseil à 20h10.

Demande de M. Gilles Favreau

Ce dossier est de nouveau remis dans l'attente de la rencontre avec l'urbaniste.

2016-05-055 Règlement 301-2016-02

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le règlement 301-2016-02, intitulé « *Règlement modifiant le règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes* » soit adopté.

2016-05-056

Bateau – Autorisation d’achat

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, de Ville de Saint-Gabriel, de Mandeville et de Saint-Didace souscrivent à la proposition du Comité sur la gestion des accès au lac Maskinongé et ses tributaires, de procéder à l’acquisition d’un bateau pour permettre la présence d’une patrouille à deux sur le lac Maskinongé lors des journées achalandées;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés pour l’achat d’un bateau pour la patrouille nautique sur le lac Maskinongé sont d’abord défrayés à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l’entente inter municipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection de l’environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu d’autoriser l’achat, par l’entremise de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de l’entente inter municipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection de l’environnement, d’un bateau à moteur et d’une remorque pour un montant de 11,995\$ (taxes en sus) auprès de l’entreprise Marina Mandeville.

2016-05-057

BOUÉES – Autorisation d’achat

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, de Ville de Saint-Gabriel, de Mandeville et de Saint-Didace souscrivent à la proposition du Comité sur la gestion des accès au lac Maskinongé et ses tributaires, contenue dans la présentation du bilan de démarrage 2015, de mettre en place une zone de protection de 300 mètres au pourtour du lac Maskinongé pour lutter contre les vagues érosives;

CONSIDÉRANT que la mise en place de la zone de protection de 300 mètres au pourtour du lac Maskinongé doit être délimitée adéquatement par des bouées;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés pour l’achat des bouées pour le lac Maskinongé sont d’abord défrayés à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l’Entente inter municipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection de l’environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu à l’unanimité des conseillers présents, l’achat, par l’entremise de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de l’Entente inter municipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection de l’environnement, de vingt (20) bouées pour un montant de ± 6 200\$ (taxes en sus) auprès de l’entreprise Service Technique Maritime inc.

2016-05-058

Bouées – Dépenses de gestion

CONSIDÉRANT que le contrat, avec l’entreprise Camping la Baie, de pose, levage et entreposage des bouées sur le Lac Maskinongé est tombé à échéance en 2015;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, de Ville de Saint-Gabriel, de Mandeville et de Saint-Didace doivent assurer la pose, le levage et l’entreposage des bouées sur le lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés pour la gestion des bouées sur le lac Maskinongé sont d’abord défrayés à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l’entente inter municipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection de l’environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyée par M. Richard Mireault, et résolu d’autoriser, par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de l’Entente inter municipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection de l’environnement, les dépenses suivantes :

- Une dépense n’excédant pas quatre-mille cinq-cents dollars (4 500 \$) plus taxes applicables, pour assurer la gestion des bouées sur le lac Maskinongé, pouvant

comprendre, entre autres, le coût de main d'œuvre et l'achat ou la location des équipements nécessaires à la tâche;

- une dépense de 500\$ pour défrayer les frais d'entreposage des bouées pour la période hivernale 2015-2016 auprès de l'entreprise Camping la Baie.

2016-05-059

Estimation budgétaire pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mandeville, la municipalité de Saint-Didace, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la municipalité de Ville de Saint-Gabriel se sont prévalues des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, le 12 mai 2015, une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées au Service à la Navigation sur le lac Maskinongé sont d'abord défrayés à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l'entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu d'adopter l'estimation budgétaire du Service à la Navigation sur le Lac Maskinongé et ses Tributaires pour l'année 2016, laquelle est annexée à la présente résolution pour faire partie intégrante.

ESTIMATION DES REVENUS ET DÉPENSES COMITÉ LAC MASKINONGÉ	
SAISON ESTIVALE 2016	
FOURNISSEURS	MONTANT
ESTIMATION DES DÉPENSES	
Salaire patrouille	9 500.00 \$
Salaire guérite	10 000.00 \$
Salaire Judith Roberge	10 000.00 \$
Salaire Jean Hubert	4 500.00 \$
15% de remise de l'employeur	4 425.00 \$
Frais de déplacement	150.00 \$
Cellulaire	90.00 \$
Publicité/affichage/dépliant	1 500.00 \$
Assurance	15.00 \$
Bateau	11 995.00 \$
Entretien des embarcations	1 800.00 \$
Location divers (toilette, ceinture...)	750.00 \$
Essence motomarine/bateau	1 000.00 \$
Papeterie	900.00 \$
Gestion Bouées	5 000.00 \$
Achat de 20 bouées	7 032.56 \$
Frais TPV	460.00 \$
Total des dépenses estimées	69 117.56 \$
REVENUS ESTIMÉS	
Revenus estimés pour 2016	78 000.00 \$

Surplus accumulé en 2015	16 000.00 \$
Total des revenus	94 000.00 \$
PROFIT NET ESTIMÉ	24 882.44 \$

2016-05-060

Nomination du patrouilleur nautique

ATTENDU que les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé;

ATTENDU que madame Liane Rajotte et monsieur Jérôme Boisvert sont embauchés à titre de patrouilleur nautique, pour la saison estivale 2016, afin d'assurer, entre autres, l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU que chacune des municipalités riveraines doit nommer le patrouilleur nautique à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu :

DE NOMMER les patrouilleurs nautique madame Liane Rajotte et monsieur Jérôme Boisvert fonctionnaires désignés aux fins d'application du règlement susmentionné pour la saison estivale 2016.

2016-05-061

Nomination de la fonctionnaire désignée

ATTENDU que les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative à l'administration et l'opération d'un service à la navigation sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU que madame Judith Roberge est embauchée à titre de responsable du service à la navigation, pour la saison estivale 2016;

ATTENDU que madame Judith Roberge, dans le cadre de ses fonctions, doit s'assurer, entre autres, de l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU que chacune des municipalités riveraines doit nommer la responsable du service à la navigation à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu :

DE NOMMER la responsable du service à la navigation, madame Judith Roberge, fonctionnaire désignée aux fins d'application du règlement susmentionné, pour la saison estivale 2016.

Soumissions pour climatiseur

Cet item est remis à une séance ultérieure.

Avis de motion (modification au règlement sur les berges)

Mme Manon Champigny donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement 295-2015-03, « Règlement relatif à la revégétalisation des berges et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau ».

2016-05-062 Adoption du premier projet de règlement (règlement sur les berges)

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le premier projet de règlement de modification du règlement 295-2015-03, « *Règlement relatif à la revégétalisation des berges et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau* », soit adopté tel que déposé au conseil.

2016-05-063 Adoption du rapport du comité ad hoc (règlement sur les berges)

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le rapport du comité ad hoc sur le règlement 295-2015-03, « *Règlement relatif à la revégétalisation des berges et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau* », soit adopté tel que déposé au conseil.

2016-05-064 Recommandation à la CPTAAO (M. Paul Laporte)

CONSIDÉRANT la demande de cession d'une partie de terrain devant être déposée à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT cette cession vient régulariser une situation de fait;

CONSIDÉRANT que cette cession vient consolider l'exploitation agricole du cessionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec d'autoriser la cession d'une partie du lot 5 794 043.

Demande de l'Association du Lac-Rouge

Ayant pris connaissance du document déposé par l'Association du Lac-Rouge, il ressort des discussions du conseil municipal que celui n'est pas prêt à acquiescer le pont-barrage ni en accepter la responsabilité. Toutefois, le conseil est prêt à accompagner l'Association, dans la mesure où il peut le faire, pour trouver une solution au problème.

Demandes de M. Jason Bailey, Sophie Meunier et Tommy Traversy.

Le conseil municipal a bien reçu les deux demandes déposées. Toutefois, et pour pouvoir établir une corrélation entre ces projets et la réglementation d'urbanisme, le conseil a besoin d'avoir plus de détails concernant ces projets. Est-ce que des plans d'implantation existent? Quelle est l'envergure des projets? Si des modifications au règlement de zonage sont demandées quelles sont-elles?

Demande de « Les Ateliers des Petits Mousses »

A cause de contraintes budgétaires, le conseil ne peut accéder à cette demande.

AGIR Maskinongé demande d'appui (Étude économique de l'eau de Brandon)

Suite à la présentation au conseil municipal, cette demande n'a pas fait l'objet d'une résolution aucune proposition n'ayant été faite.

Demande de dérogation mineure (M. Stéphane Benny)

Le conseil municipal aimerait avoir plus de précisions avant d'accorder cette demande. Quel sera l'usage de l'agrandissement demandé? Les apprentis demandés resteront-ils sans mur? Quel est le plan d'implantation proposé?

2016-05-065 Demande à la CPTAAQ (Ministère des Transports)

CONSIDÉRANT la demande à être déposée à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec présentée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'une entente a déjà été conclue entre le Ministère et le propriétaire des lieux;

CONSIDÉRANT que l'intérêt public est en cause dans cette demande;

CONSIDÉRANT l'impact minime sur les activités agricoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT la dangerosité actuelle de la courbe à la rencontre des municipalités de Mandeville et de Saint-Didace;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain concerné;

CONSIDÉRANT qu'il serait même souhaitable que cette déviation devienne permanente pour des raisons de sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu :

- que le conseil municipal de la paroisse de Saint-Didace recommande fortement à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec d'autoriser la déviation demandée;
- que la Commission considère la possibilité de rendre cette déviation permanente.

État du chemin Forsight

Le conseil municipal a pris connaissance de la requête des usagers du chemin Forsight. Il est déjà conscient de l'état du chemin et prendra les mesures nécessaires pour sa réparation dès que possible.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport des permis émis au cours du dernier mois ainsi que le rapport de suivi budgétaire.

2016-05-066 Chambre de Commerce Brandon (guide touristique)

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu qu'un montant de 230 \$ soit accordé à la Chambre de Commerce Brandon pour la publication du guide touristique « *Naturellement Brandon* ».

2016-05-067 Plan de mesures d'urgence (nominations)

Afin de poursuivre l'établissement du plan de mesures d'urgence dans la municipalité, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que les nominations des responsables de missions soient les suivantes :

Mission	Responsable
Sécurité des personnes	Sûreté du Québec
Sécurité incendie et sauvetage	Service incendie de la MRC
Administration	Mme Francine Coutu

Communications	M. Sébastien Proulx
Services aux sinistrés	Mme Jocelyne Bouchard
Techniques et transport	M. Camille Coutu
Télécommunications	Service des technologies de l'information de la MRC

2016-05-068 Entretien des pelouses

Suite à une demande de soumissions pour l'entretien des pelouses municipales, deux offres ont été reçues :

Atelier SBL Inc.	6 720.29 \$
David Majeau & Fils (1997) inc.	9 772.88 \$.

Il est donc proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le contrat soit accordé à Atelier SBL Inc. plus bas soumissionnaire, au montant de 6 720.29 \$.

2016-05-069 Service d'inspection municipale en urbanisme

Considérant que l'inspecteur en urbanisme de la municipalité est en congé maladie pour une période indéterminée et que certains dossiers doivent être traités, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité requière les services du Service d'Aménagement de la MRC afin de pouvoir traiter les dossiers en attente et ce, jusqu'au retour au travail de l'inspecteur en urbanisme de la municipalité.

2016-05-070 Comptes

Sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est résolu que la liste des factures courantes, au montant de 53 544.63 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2016-05-071 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé.